



Rabat, le .....

## DECISION N°03/01/2025 D'APPEL A CANDIDATURE

### Le Directeur de l'Agence Pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg

Vu le Dahir n° 1-05-70 du 20 chaoual 1426 (23 novembre 2005) portant promulgation de la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la Vallée du Bouregreg ;

Vu le décret n° 2-05-1514 du 22 chaoual 1426 (25 novembre 2005) pris pour l'application de la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la Vallée du Bouregreg ;

Vu la circulaire du chef du gouvernement n°7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013, relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Établissements Publics ;

Vu le Statut de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVB) et ses amendements;

Vu la décision n° 01-01-2022/DG portant sur l'Organigramme de l'AAVB ;

Vu la décision n° 220/02/2022 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur de l'AAVB;

Vu les nécessités de service.

### DECIDE

#### Article 1 :

Un appel à candidature est lancé afin de pourvoir le poste de responsabilité suivant :

- Chef de la Division de la Gestion Urbaine.

L'appel à candidature est ouvert aux candidats externes de l'AAVB justifiant les conditions suivantes :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Diplôme	Nombre d'années d'expérience
1	Chef de Division de la Gestion Urbaine	Architecte ou Ingénieur Géomètre Topographe	Expérience de 10 ans en urbanisation avec 5 ans au minimum dans un poste de responsabilité

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Une demande de candidature appuyée éventuellement par l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- ✓ Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- ✓ Un rapport exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et amélioration de la performance du poste.

**Article 3 :**

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction des Affaires Administrative et Financières de l'Agence sis à avenue prince héritier Salé sous pli fermé, ou par e-mail, avant le **28 JAN. 2025** (date incluse), cette dernière se chargera d'examiner les candidatures et de publier les résultats.

Tout dossier de candidature incomplet ou reçu hors délais ne sera pas pris en considération.

Les candidats répondant aux critères requis seront convoqués pour l'entretien d'évaluation, qui portera sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes aux postes à pourvoir.

**Article 4 :**

La date exacte de l'entretien d'évaluation sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

**Article 5 :**

Une commission désignée par le Directeur par intérim de l'AAVB se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

**Article 6 :**

La présente décision et les résultats des entretiens d'évaluation seront affichés dans les locaux de l'AAVB et publiés sur :

- ✓ Le site de l'agence : [www.bouregreg.com](http://www.bouregreg.com)
- ✓ Le site des emplois publics : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Le Directeur**



<b>Fiche de Poste</b>
<b>Intitulé de poste</b>
Chef de Division de la Gestion urbaine
<b>Rattachement hiérarchique</b>
Direction de l'urbanisme
<b>Missions</b>
Superviser et contrôler les activités de la gestion urbaine conformément à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme, Superviser et veiller à la mise en place du plan d'actions des deux services "instruction des projets" et "contrôles et requêtes"
<b>Activités</b>
<p>A/ Le service instruction des projets est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'examiner la recevabilité des dossiers de demandes d'autorisation,</li> <li>• d'examiner et instruire les demandes d'autorisation des projets de construction, de lotissements et de groupes d'habitations,</li> <li>• d'examiner et instruire les demandes d'autorisation des projets</li> <li>• d'examiner et instruire les demandes de réfection et d'installations saisonnières,</li> <li>• d'assurer l'ouverture et le suivi des chantiers autorisés,</li> <li>• de traiter les demandes de permis d'habiter, de certificats de conformité et de réception,</li> <li>• d'organiser le travail des commissions d'instruction des demandes d'autorisation en coordination avec les autorités compétentes.</li> </ul> <p>B/ Le service contrôles et requêtes est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'accueillir, renseigner et orienter le public,</li> <li>• d'examiner des demandes d'attestations administratives et élaboration des certificats administratifs y afférent,</li> <li>• d'élaborer les notes de renseignement ,</li> <li>• de recevoir et traiter les requêtes et doléances des citoyens,</li> <li>• d'assurer les tournées de contrôle de la construction sur le terrain,</li> <li>• d'établir les procès-verbaux de constat des infractions et assurer le suivi des procédures de contrôle et de répression des infractions.</li> </ul>
<b>Compétences</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités managériales et organisationnelles ;</li> <li>- Capacité rédactionnelle en langue arabe et français</li> <li>- Maîtrise des logiciels et outils utilisés dans le domaine;</li> <li>- Connaissance en matière d'urbanisme ;</li> </ul>
<b>Diplôme requis</b>
Architecte ou Ingénieur Géomètre Topographe
<b>Ancienneté et expérience minimale requises</b>
Expérience de 10 ans en urbanisation avec 5 ans au minimum dans un poste de responsabilité

